FRC 3 24152
Case
FRC
22415

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR MEUNIER (du Loiret),

Pour annoncer une offrande patriotique du citoyen Rigolot, ingénieur à Orléans.

Séance du 29 floréal an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le Conseil apprendra sûrement avec intérêt les élans de patriotisme qu'a produits la nouvelle du massacre des plénipotentiaires français à Rastadt. Le citoyen Rigolot, ingénieur des travaux publics, résidant à Orléans, avoit déja donné à la patrie des preuves multipliées de sa générosité et de son dévouement; mais à peine a-t-il été instruit de l'horrible attentat dont le cabinet d'Autriche venoit de se souiller, que son zèle s'est enflammé de nouveau; il s'est hâté de se rendre auprès de l'administration municipale d'Orléans

THE NEWBERRY LIBRARY

pour y déposer une somme de *trois cents francs* qu'il destine à assurer la vengeance éclatante que nous avons tous proclamés dans cette enceinte.

Je demande que la lettre dans laquelle l'administration municipale retrace les traits de civisme dont le citoyen Rigolot s'est honoré, soit imprimée, et qu'il soit fait mention honorable au procès-verbal des diverses offrandes qu'il a voulu consacrer à la gloire de la République.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées; le Conseil ordonne en outre l'impression du discours de l'orateur.

Copie de la lettre écrite le 24 floréal an 7 de la République, par l'administration municipale d'Orléans, au représentant du peuple Meunier, du Loiret.

Citoyen représentant,

Convaincus qu'il est du devoir de magistrats républicains de signaler et mettre en évidence les vrais amis de la patrie, de publier les traits de civisme dont ils se sont honorés, afin de les offrir en exemple à leurs concitoyens; nous venons vous retracer les divers actes de générosité et de dévouement dont nous avons été témoins de la part du citoyen Rigolot, ingénieur du département du Loiret. Après en avoir rendu compte au ministre de l'intérieur, nous les avons solemnellement annoncés en notre séance décadaire; mais nous les croyons dignes d'être présentés en hommage au Corps législatif, et c'est à cet effet que nous allons les mettre sous vos yeux.

Dans le cours de l'an 6, le citoyen Rigolot a pris l'engagement de consacrer une somme de *trois cents francs* pour celui des guerriers français qui, le premier, aborderoit le sol de la perfide Angleterre ; de payer annuellement une même somme de *trois cents francs* pour l'entretien de l'un de nos défenseurs, tant que dureroient les hostilités : engagement qu'il remplit avec une scrupuleuse exactitude.

Le 5 germinal dernier, il a déposé chez le receveur général du département *six cents francs* pour les frais de la guerre contre l'Autriche.

Enfin, à la nouvelle du lâche assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt, de cet attentat horrible porté au droit sacré des gens, que les peuples les plus barbares ont toujours respecté, il est venu déposer sur notre bureau *trois cents francs*, pour concourir à la vengeance proclamée dans le sanctuaire des lois, et que la grande nation, justement indignée, doit exercer contre le gouvernement féroce qui s'est souillé de ce crime abominable.

Nous nous flattons, citoyen représentant, que tous ces traits, où le républicain zélé, l'ami sincère de son pays se montrent si évidemment, auront votre approbation, et vous paroîtront dignes des regards du Corps législatif.

Salut et fraternité.

Signé, Delaloge-Ligny, Millé, J. Bruzeau, Basseville aîné, J. Roger, *administrateurs;* Voillaume, *secrétaire.*

Pour copie conforme. *Signé*, Meunier, du Loiret, *membre du Conseil des Cinq-Cents.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.